

VOTRE FACTURE D'EAU DEVIENT TRIMESTRIELLE



Vous receviez une facture d'eau annuelle ou semestrielle?

Désormais, votre facture vous sera envoyée tous les 3 mois.

VIVAQUA

www.vivaqua.be

Boulevard de l'Impératrice 17-19 - 1000 Bruxelles

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la législation en Région de Bruxelles-Capitale* prévoit une facturation (au minimum) trimestrielle pour tous nos clients.

VIVAQUA vous enverra donc 4 factures par an: 1 facture de régularisation envoyée après le relevé de votre compteur et 3 factures intermédiaires (aussi appelées factures d'acompte ou provisions).

IMPORTANT

Vous recevez déjà une facture tous les 3 mois? Vous avez opté pour une facture mensuelle en ligne via Doccle? Votre consommation journalière est supérieure à 2m³/jour?

Pour vous, rien ne change. Vos factures d'eau vous seront envoyées au rythme habituel.

COMMENT CALCULE-T-ON LES FACTURES INTERMÉDIAIRES ?

Vous venez de recevoir votre facture annuelle. Le montant de vos 3 prochaines factures intermédiaires sera calculé sur base du volume de votre consommation :

$$\begin{array}{l} \text{Montant de votre facture intermédiaire} \\ = \\ \text{Votre consommation annuelle estimée} \\ \text{divisée par 4} \end{array}$$

Pour chacune des 3 factures intermédiaires, vous paierez donc ¼ du montant estimé de votre prochaine facture. Ce montant est calculé sur base de votre consommation de l'année précédente, du nombre de personnes domiciliées à votre adresse et des derniers tarifs en vigueur.

Lors de votre prochain relevé d'index, une nouvelle facture de régularisation vous sera envoyée et les acomptes déjà payés via les factures intermédiaires seront déduits de son montant.

* Ordonnance du 11 juin 2020 modifiant l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale.

Vous étiez absent lors du passage de notre releveur et vous n'avez pas envoyé votre index (via la carte déposée dans votre boîte ou sur www.vivaqua.be)? Dans ce cas, nous ne disposons pas d'index réel et nous devons estimer le montant de vos factures sur base de la consommation enregistrée les années précédentes, du nombre de personnes domiciliées à votre adresse et des derniers tarifs en vigueur.

AVANTAGE

En recevant une facture tous les 3 mois, vous pourrez mieux gérer votre budget puisque cela permet d'étaler le paiement de votre consommation annuelle.

SIMPLIFIEZ-VOUS (ENCORE PLUS) LA VIE ! OPEZ POUR LA FACTURE MENSUELLE EN LIGNE VIA **doccle**

Recevez une facture tous les mois via Doccle, un service totalement facultatif, gratuit et ultrasimple. En quelques clics, vous pourrez consulter, payer et archiver votre facture.

Plus d'infos sur www.vivaqua.be

VIVAQUA À VOTRE SERVICE

Une question concernant votre facture?
contact@vivaqua.be - 02/518.88.10

Un problème technique?
Service d'intervention d'urgence 24h/24 -
02/739.52.11

VIVAQUA accorde une grande importance à la protection des données à caractère personnel qu'elle est amenée à traiter. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la manière dont VIVAQUA protège votre vie privée et traite vos données personnelles dans la Charte de Vie privée disponible sur www.vivaqua.be.